



**Mémoire prébudgétaire fédéral
Comité permanent des finances**

Le 2 août 2016

Association canadienne des dépanneurs en alimentation
220 chemin Wyecroft, unité 103
Oakville (Ontario)
L6K 3V1
Téléphone : (877) 934-3968

SOMMAIRE

Les petites entreprises sont le moteur de l'économie du Canada. L'industrie des dépanneurs injecte plus de 51 milliards de dollars dans l'économie canadienne chaque année, notamment plus de 18 milliards de dollars en impôts perçus au nom des gouvernements fédéral et provinciaux (7 milliards de dollars en impôt fédéral seulement).

Nos magasins aident les **Canadiens** en leur offrant plus de 230 000 possibilités d'emploi chaque année et en contribuant à la croissance économique du Canada, et nous appuyons les **collectivités** en fournissant des produits essentiels dans les régions urbaines, rurales et éloignées. Comptant près de 27 000 points de vente au détail dans l'ensemble du Canada et servant plus de 10 millions de personnes par jour, les dépanneurs sont réellement le cœur de notre économie, directement dans votre quartier.

L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) a été établie pour agir à titre de porte-parole des 27 000 dépanneurs du Canada et de leurs employés. Elle s'acquitte de ce mandat partout au pays en travaillant avec quatre associations régionales affiliées dans l'Ouest canadien, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Notre mémoire prébudgétaire pour 2017 présente un aperçu de certains des défis auxquels font face nos dépanneurs, notamment :

- Frais d'utilisation des cartes de crédit déraisonnablement élevés;
- Réglementation excessive sur les produits du tabac;
- Taux d'imposition sur nos produits et nos entreprises;
- Disponibilité de produits contrefaits sur le marché.

Par ailleurs, il existe des possibilités pour le gouvernement de collaborer avec les petites entreprises membres de notre association afin de stimuler la croissance économique, d'encourager l'emploi ou de mieux protéger la sécurité des Canadiens, notamment :

- Réglementer la vente des cigarettes électroniques;
- Offrir des incitatifs fiscaux et des subventions pour aider les détaillants à offrir des produits plus sains en magasin;
- Lutter de façon proactive contre le commerce du tabac de contrebande au Canada;
- Assurer des cotisations concurrentielles à l'assurance-emploi (AE) et un Régime de pensions du Canada (RPC) amélioré qui demeure juste pour les petites entreprises.

Nous soumettons au comité les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

- Réduire les frais excessifs d'utilisation des cartes de crédit et assurer l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada;

- Reconnaître l'effet du cumul de règlements sur les petites entreprises et travailler avec les provinces et les municipalités dans les efforts visant à réduire le fardeau administratif;
- Consulter l'industrie des dépanneurs avant qu'un nouveau règlement soit adopté qui aurait une incidence sur nos exploitants afin de vérifier que le règlement est nécessaire et, le cas échéant, de s'assurer qu'il est aussi efficient que possible sur le plan opérationnel;
- Réduire le taux d'imposition pour les petites entreprises dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TABAC

- Revoir la mise en œuvre de la banalisation des emballages pour les produits du tabac au Canada et travailler avec les détaillants afin de trouver une solution plus efficace pour décourager la consommation de tabac;
- Accélérer et appliquer le processus de recouvrement des amendes pour activités criminelles, ce qui aura pour effet de dissuader les activités liées au tabac illégal;
- Contribuer à la sensibilisation du public sur les dangers du tabac illégal;
- Maintenir le taux d'imposition existant sur les produits du tabac afin de ne pas créer une demande dans le marché du tabac de contrebande;
- Déposer et appliquer un règlement sur la vente de cigarettes électroniques, y compris l'autorisation de vendre de la nicotine liquide au Canada aux fins d'utilisation dans les cigarettes électroniques.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA VENTE DE PRODUITS SAINS DANS LES DÉPANNEURS

- Collaborer avec l'ACDA pour informer les détaillants et les consommateurs sur les dangers de l'achat et de la vente de confiseries et de boissons du marché gris;
- Appuyer une collaboration plus poussée entre les inspecteurs de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de détecter et de prévenir l'infiltration de produits du marché gris dans le marché intérieur;
- Créer un incitatif fiscal pour les détaillants qui permettrait une transition vers des produits plus sains dans les dépanneurs;
- Élaborer un programme de subvention ou de remise qui s'appliquerait à l'équipement et à l'infrastructure en magasin, ce qui permettrait aux magasins de détail de vendre des produits plus sains dans les collectivités mal desservies et de réduire la présence de déserts alimentaires dans les milieux ruraux canadiens.

DÉFIS AUXQUELS DOIT FAIRE FACE NOTRE INDUSTRIE

Les dépanneurs contribuent à l'économie de chaque collectivité au Canada, d'un océan à l'autre. Nos programmes, y compris notre initiative de vente au détail responsable dans les

collectivités, sont un engagement pour aider les détaillants et le personnel à respecter les normes les plus élevées de professionnalisme et d'éthique à l'égard de la santé et de la sécurité.

DÉFI : RÉGLEMENTATION EXCESSIVE SUR LE TABAC et TABAC DE CONTREBANDE

L'un des principaux enjeux ayant une incidence sur les détaillants de dépanneurs du Canada est le trafic et la vente continus de produits du tabac illégaux. Ces produits du tabac ne respectent pas la réglementation canadienne, particulièrement en ce qui concerne l'imposition, l'importation, l'estampillage, la fabrication, la vente aux jeunes et la distribution.

Les effets négatifs du commerce du tabac illégal comprennent la perte de revenus pour le gouvernement, la création de liens avec le crime organisé et l'abordabilité et l'accessibilité aux jeunes.

Tel qu'il est affiché dans le tableau ci-dessous, selon les recherches menées par l'ACDA, les taux de contrebande de produits du tabac demeurent alarmants dans l'ensemble du pays :

Province	Taux de contrebande (2015)	Province	Taux de contrebande (2015)
Colombie-Britannique	15 % (moyenne)	Québec	16 % (moyenne)
Alberta	9,8 % (moyenne)	Nouvelle-Écosse	21,8 % (moyenne)
Saskatchewan	6,3 % (moyenne)	Nouveau-Brunswick	23,8 % (moyenne)
Manitoba	12,7 % (moyenne)	Terre-Neuve-et-Labrador (St. John's)	11,4 % (moyenne)
Ontario	22 % (moyenne)	Î.-P.-É.	Aucune donnée

Le problème du commerce illégal des produits du tabac s'aggrave inévitablement par la réglementation excessive sur les produits du tabac légaux. Des mesures comme l'interdiction du tabac aromatisé et la banalisation des emballages des produits du tabac stimulent la vente clandestine puisque ces restrictions ne s'appliquent pas aux produits du tabac illégaux. Bien que ces restrictions visent à freiner la consommation de tabac, notre association estime qu'il existe d'autres mesures plus efficaces pouvant être prises pour le faire, et nous aimerions explorer ces solutions de rechange avec le gouvernement fédéral.

Maintenir un taux d'imposition uniforme sur les produits du tabac revêt également une importance cruciale pour nos détaillants. Dans les budgets antérieurs, lorsque les taxes sur le tabac ont brusquement augmenté, nos magasins ont remarqué une perte immédiate de ventes, au profit, croyons-nous savoir, du marché de la contrebande. Des niveaux d'imposition fiables et prévisibles, combinés à des mesures visant à contrer la contrebande de produits du tabac (y compris un recouvrement des amendes pour activités criminelles et une éducation du public efficaces), sont des mesures nécessaires pour contrer cette industrie illégale florissante.

RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

- Revoir la mise en œuvre de la banalisation des emballages pour les produits du tabac au Canada et travailler avec les détaillants afin de trouver une solution plus efficace pour décourager la consommation de tabac;

- Déterminer et mettre en œuvre des moyens d'accélérer et d'appliquer le processus de recouvrement des amendes pour activités criminelles, ce qui aura pour effet de dissuader le commerce illicite du tabac;
- Contribuer à la sensibilisation du public aux dangers des produits du tabac illégaux grâce à la fourniture de documents traduits existants et d'autres mesures de mobilisation du public;
- Maintenir le taux d'imposition existant sur les produits du tabac afin de ne pas créer une demande dans le marché du tabac de contrebande.

DÉFI : FRAIS EXCESSIFS D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT

Les frais d'utilisation des cartes de crédit au Canada demeurent parmi les plus élevés au monde, créant d'importants défis pour les petites entreprises canadiennes. Les frais d'utilisation des cartes de crédit imposés aux détaillants de dépanneurs canadiens varient de 1,5 à 4 %. Particulièrement pour les petites entreprises, ces coûts représentent le plus grand défi en ce qui concerne leur capacité à survivre et à soutenir efficacement la concurrence et à continuer de servir les collectivités de partout au Canada.

L'incidence de ces frais excessifs limite la capacité de tous les détaillants à investir dans leur entreprise et leur capacité à embaucher de nouveaux employés dans les collectivités qu'ils desservent. De plus, ces frais entraînent une augmentation des prix à la consommation, même pour les consommateurs payant comptant ou par carte de débit.

Réduire les frais d'utilisation des cartes de crédit profitera aux Canadiens et aux collectivités, car ils permettront aux petites entreprises membres de notre association d'accroître les investissements dans leur entreprise, de créer plus d'emplois et d'aider à réduire les prix à la consommation.

RECOMMANDATION POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

- Examiner les taux de carte de crédit pour commerçants imposés aux petites entreprises canadiennes comme l'ont fait d'autres pays et, si ces frais sont jugés excessifs, plafonner les frais à des taux raisonnables afin d'assurer l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada. À titre d'exemple d'autres pays qui ont examiné les taux imposés aux petites entreprises et qui ont jugé qu'il est nécessaire d'adopter une réglementation pour protéger leurs petites entreprises, l'UE a plafonné les taux à 0,3 % et l'Australie à 0,5 %.

DÉFI : RÉGLEMENTATION ET IMPOSITION EXCESSIVES

Le cumul de règlements entre les gouvernements et les administrations fédéraux, provinciaux et municipaux rend ces règlements onéreux et coûteux en temps pour les petites entreprises. La réglementation de l'industrie des dépanneurs au Canada poursuit son expansion chaque année, ce qui entraîne une baisse de la croissance et de la prospérité pour les propriétaires de petites entreprises. Une étude menée par l'ACDA en 2013 a évalué que le coût par magasin pour se conformer à la réglementation des paliers fédéral, provincial et municipal est supérieur à 10 000 \$ par année, par emplacement. Cette somme importante pour les propriétaires de petites entreprises empêche de telles entreprises de concentrer leurs efforts sur la gestion de

leurs opérations, l'embauche de nouveaux employés ou l'investissement dans de l'équipement supplémentaire ou des améliorations.

Lorsque les coûts pour les petites entreprises sont réduits, les Canadiens et les collectivités sont gagnants. En plus de régler le problème de la paperasse inutile dans notre industrie, une réduction globale du taux d'imposition pour les petites entreprises (qui a été soulignée dans le budget de 2016) serait bien accueillie par nos magasins et nous permettrait d'employer plus de personnes et d'investir dans nos entreprises.

RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

- Reconnaître l'effet du cumul de règlements sur les petites entreprises et travailler avec les provinces dans les efforts visant à éliminer le fardeau administratif;
- Consulter l'industrie des dépanneurs avant l'adoption d'un nouveau règlement qui aurait une incidence sur nos exploitants de magasins afin de vérifier que le règlement est nécessaire et, le cas échéant, de s'assurer qu'il est aussi efficace que possible sur le plan opérationnel;
Réduire le taux d'imposition pour les petites entreprises dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

DÉFI : CONFISERIES ET BOISSONS DU MARCHÉ GRIS

Chaque année, une grande quantité de confiseries et de boissons fabriquées dans d'autres pays sont ouvertement importées et vendues au Canada. Ces produits ne sont pas conformes aux exigences relatives à l'étiquetage du Canada, ils ne sont pas traçables à leur pays d'origine, et, dans certains cas, ils ne sont pas conformes aux exigences fédérales relatives aux ingrédients. Les détaillants qui vendent ces produits, connus sous le nom de « produits dits du marché gris », font courir des risques méconnus aux entreprises et aux consommateurs canadiens. Collaborer avec le gouvernement du Canada afin de sensibiliser les détaillants et les consommateurs sur ces risques permettrait de réduire les risques pour la santé et la sécurité des consommateurs et d'atténuer les éventuelles pertes financières des entreprises causées par l'atteinte à la réputation.

RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

- Collaborer avec l'ACDA pour informer les détaillants et les consommateurs sur les dangers de l'achat et de la consommation de confiseries et de boissons du marché gris;
- Offrir des possibilités de formation pour l'Agence des services frontaliers du Canada sur la façon de repérer des produits dits du marché gris, de sorte qu'ils puissent être empêchés d'entrer sur le marché.

OCCASION D'AFFAIRES : CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

Conformément à la réglementation actuelle de Santé Canada, nos magasins ne vendent pas de cigarettes électroniques contenant de la nicotine. Nos détaillants sont de plus en plus frustrés alors que des concurrents non autorisés vendent ouvertement ces produits réglementés, sans pénalité. Nous offrons un milieu réglementé et contrôlé pour la vente de ces produits, et une fois qu'ils sont approuvés, nous serions en mesure de bien répondre à la

demande des clients d'une manière qui est responsable et conforme aux autres produits réservés aux personnes ayant atteint l'âge de la majorité.

Puisque les professionnels de la santé publique conviennent de plus en plus du fait que ces produits peuvent aider les gens à cesser de fumer, il existe une occasion pour les exploitants de dépanneurs canadiens d'aider les fumeurs à renoncer au tabac combustible et d'introduire une nouvelle catégorie de produits dans leurs magasins, ce qui les rendrait moins dépendants des ventes de produits du tabac traditionnels.

RECOMMANDATION POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

- Déposer et appliquer un règlement sur la vente de cigarettes électroniques, y compris l'autorisation de vendre de la nicotine liquide au Canada aux fins d'utilisation dans les cigarettes électroniques.

OCCASION D'AFFAIRES : DÉPANNEURS VENDANT DES PRODUITS SAINS ET RÉDUCTION DE LA PRÉSENCE DE DÉSERTS ALIMENTAIRES

Les dépanneurs sont souvent l'unique source de fruits et de légumes frais dans les collectivités rurales et éloignées et dans les zones urbaines défavorisées sur le plan économique. Nos magasins peuvent jouer un rôle important dans la fourniture de produits frais et sains aux collectivités qui ne pourraient pas autrement s'en procurer. Grâce à des incitatifs attrayants pour nos détaillants, une occasion unique se présente pour réduire la présence de déserts alimentaires dans l'ensemble du Canada.

RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

- Créer un incitatif fiscal pour les détaillants qui permettrait une transition vers des produits plus sains dans les dépanneurs;
- Élaborer un programme de subvention pour l'équipement et l'infrastructure en magasin pouvant être utilisé pour offrir des produits plus sains dans les collectivités mal desservies et ainsi réduire la présence de déserts alimentaires.